



# Rapport financier 2021

L'exercice comptable a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et s'est achevé le 31 décembre 2021. Il fait apparaître un exedent net de 1 489€, pour un total des produits de 193 707 € et un total de charges de 192 218 €.

## 1. Faits marquants de l'exercice 2021

---

### 1.1. Nouveau règlement comptable

La première application du règlement ANC n°2018-06 modifié par l'ANC 2020-08 entraîne un changement de méthode comptable impactant notamment la présentation des comptes avec une réaffectation des fonds dédiés en exploitation et un reclassement des ressources par nature.

### 1.2. Situation sanitaire

La continuité en 2021 des mesures de contraintes décidées par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire liée au Coronavirus a largement entravé les champs d'action possible notamment sur le terrain réduisant de fait l'activité de la vie associative.

### 1.3. Redressement judiciaire

L'Association a été placée en redressement judiciaire à partir du 19 juin 2014. La période d'observation de l'association a été prolongée jusqu'au 19 septembre 2015. Le 1<sup>er</sup> octobre 2015, le Tribunal de Grande Instance de Paris a prononcé un jugement arrêtant un plan de redressement d'une durée de 10 ans.

Il a été décidé courant 2018 de rembourser par anticipation 3 annuités.

La dette du plan de redressement en cours s'élève à 69 592 € à fin 2021, la prochaine échéance étant prévu en octobre 2022.

#### 1.4. Ressources humaines

L'effectif salarié de l'Association était de 2,8 ETP au 31/12/2021 :

Un coordinateur social a temps plein en CDI

Un coordinateur prévention à temps plein en CDD (décembre 21 à novembre 22)

Une chargé de mission sur le plaidoyer TDS à mi-temps en CDD (décembre 21 à aout 22)

Un agent d'entretien à quart-temps en CDI

#### 1.5. Litiges en cours et risques encourus :

En 2018, le litige avec l'ancien CA qui ont créé une nouvelle association dénommée « les actuppiennes ». La plainte de notre part vient du fait que le nom et la typographie utilisée pour cette association parasite et imite ceux d'act up-Paris.

Décision du tribunal en mai 2021, il déboute ACT UP de ses demandes au titre de la contrefaçon de marque et de l'atteinte à sa dénomination sociale en retenant que l'élément commun ACT UP constitue le sigle du mouvement international de lutte contre le SIDA, qui ne peut se voir confisquer au bénéfice d'une unique association.

ACT UP est condamnée à verser à l'association LES ACTUPIENNES la somme de 6.000€ au titre de l'article 700CPC (en remboursement des frais et honoraires engagés dans sa défense), cette somme a été diminuée à 3.000€ suite au protocole d'accord sur la non poursuite en appel de cette décision de la part d'ACT UP-PARIS.

L'amende a été payée sur 2021, ce dossier est désormais clos.

Après une campagne en 2018 sur le mot-clef # PécesseDélinquante#, la présidente de la région IDF Valérie Pécesse poursuit l'association ACT UP-PARIS pour diffamation

Le 21 mai 2021, le tribunal correctionnel déboute Mme Pécesse n'étant pas convaincu par les arguments avancés par la présidente de L'île de France.

Mme Pécesse décide en juin 2021, de faire appel de cette désicion, décision qu'elle annulera en mars 2022.

Aucune transaction financière n'est à déclarer. Ce dossier est désormais clos

#### 1.6. Association Gestion Solidaire (AGS) :

Act-Up Paris a confié durant cinq années sa gestion administrative et financière à l'association Alliance pour une Gestion Solidaire, dont le mandat a débuté en janvier 2016.

Il a été décidé fin 2020, de rompre la convention avec AGS, décision motivée par le fait d'un cout exorbitant (1/4 du budget annuel) pour un service rendu plus que médiocre.

Depuis le 01 janvier 2021, la gestion administrative et financière est gérée bénévolement par le trésorier de l'association.

## 2. Produits

---

Les produits de l'année 2021 augmentent de 18% pour atteindre 193 707 € contre 136 529 € en 2020. Ils se repartissent de la façon suivante :

### 2.1. Ventes de produits

Les ventes de produits Act Up-Paris – T-shirts, sweats, badges, bracelets, briquets etc. sont en hausse en 2021 à 15 467 € contre 723 € en 2020, dûe en grande majorité par le projet « MAC-VAL », création de visuel par des artistes sur les tee-shirts.

### 2.2. Dons et cotisations

- Les dons sont en nette augmentation à 77 913€ en 2021, contre 37 820 € en 2020.
- Les cotisations s'élèvent à 1 350 € à fin 2021, contre 985 € à fin 2020.

### 2.3. Subventions, contributions financières et mécénat

Elles ont nettement augmentées, s'élevant en 2021 à 99 500 € contre 50 000 € en 2020.

#### **Contributions financières et Mécénat**

Ils s'élèvent à 64 500 €, contre 14 000 € en 2020 et se décomposent de la façon suivante :

- SIDACTION : 14 000 €, identique à 2020,
- Dons de laboratoires : 40 500 € (GILEAD) et 10 000 € (VIIV HEALTHCARE)

#### **Subventions publiques**

Elles s'élèvent à 35 000 € en 2021, contre 36 000 € en 2020. Les financeurs publiques sont les suivants :

- DASES : 30 000€ de subvention, identique à 2020
- France ACTIVE, Prime urgence COVID : 5 000 €

### 2.4. Autres produits d'exploitation

Les autres produits s'élèvent en 2021 à 150€. Ils correspondent aux revenus de droits musicaux du titre « Le couloir » cédé par la chanteuse Barbara.

### 2.5. Produits financiers

En 2021 les produits financiers s'élevaient à 90 €. Ils correspondent aux intérêts perçus sur le livret A.

## 3. Charges

---

Le total des charges s'élève à 192 218 € en 2021, contre 171 009 € en 2020.

### 3.1. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'élèvent en 2021 à 192 218 €, contre 164 414 € en 2020.

Cette variation s'explique par le fait de la montée en puissance des actions de l'association, l'embauche de nouveaux salariés, la reprise en fin d'année des festivals tel que la fête de l'humanité, le 1<sup>er</sup> décembre ainsi que la prise en charge des frais de nuitée d'hôtel pour les usagers de la permanence des droits sociaux qui sont sans logements.

## 4. Résultat de l'exercice

---

L'exercice 2021 se termine par un exedent de 1 489 €. Il résulte principalement d'un plan d'économie mise en place dès le début de l'année, la rupture du contrat avec AGS, ainsi que le renouvellement payant des demandes de soutien auprès des laboratoires.

## 5. Bilan au 31/12/2021

---

Le total du bilan au 31/12/2021 s'établit à 132 281 € contre 88 639 € au 31/12/2020.

### **Au niveau de l'actif :**

L'actif immobilisé, composé de la caution du local, de l'achat de matériel informatique s'élève à 8 872€.

Les stocks ont été valorisés 1 569€.

La trésorerie (comptes bancaires, PayPal, caisse), s'élève à 104 021 € contre 58 111 € à fin 2020.

Le total des créances représente 15 139 € contre 22 314 € à fin 2020.

Enfin, les charges constatées d'avance sont de 2 681 € contre 2 286 € à fin 2020.

### **Au niveau du passif :**

Les fonds propres sont négatifs : ils s'élèvent à -46 443 € contre -47 932 € fin 2019

Le total des dettes atteint 72 212 € dont 69 592 € liés au plan de redressement judiciaire.

Le report des fonds dédiés s'élèvent à 105 000 €

Enfin, les produits constatées d'avance sont de 1 013 €

## 6. Évolution de l'association sur les prochains exercices

---

Lors du prochain exercice, l'association continuera les projets mis en place et mettra tout en œuvre pour garder la bonne dynamique reprise depuis le début de l'année 2021

L'embauche d'un salarié sur le volet prévention permettra la reprise du site REACT'UP ainsi que la finalisation et la sortie de la campagne de prévention.

Notre nombre de militants allant en grandissant nous allons pouvoir nous remettre au travail sur plusieurs projets tels que campagne de réduction des risques, maraudes, table de prévention en milieu festifs, plaidoyers migrations etc, ainsi que la mise en place des TRODS au sein de l'association suite à la formation dispensée à quelques bénévoles.

De plus, 2022 sera une année d'élection présidentielle, l'embauche d'une chargé de mission sur les droits des TDS permettra une mise en lumière auprès des politiques.

Enfin nous continuons la permanence droits sociaux qui voit sa file active croître, une embauche d'une assistance sociale à mi-temps est envisagée.

## 7. Bénévolat

---

Pour l'exercice 2021, Act Up-Paris a continué l'utilisation d'un outil d'évaluation du temps passé par les bénévoles à effectuer des tâches liées aux missions de l'association. Celui-ci a permis d'estimer le nombre d'heures de bénévolat à 8 160. Celles-ci ont été valorisées au SMIC horaire chargé à 105 267 €. Elles se répartissent ainsi :

- représentations, préparation des actions : 2 960 h,
- actions : 1700 h ;
- tâches routinières : 3500 h.

Ce volume souligne l'importance de l'implication des bénévoles dans les fonctionnements quotidiens et les missions remplies par l'association.